

29 jan 2016 -17:42

## Le chômage indemnisé diminue en décembre 2015 sur une base annuelle

En décembre 2015, 377.830 chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi ont perçu une allocation, soit 47.560 de moins qu'en décembre 2014 (- 11,2 %). Ces 377 830 allocataires se répartissent comme suit : 352.080 chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi admis sur la base d'un travail à temps plein ou admis sur la base des études, en 19.619 chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi admis sur la base d'un travail à temps partiel volontaire et en 6.131 chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi bénéficiant d'un complément d'entreprise.

Il importe toutefois de tenir compte de la modification réglementaire concernant la limitation du droit aux allocations d'insertion.

Jusqu'à présent, l'ONEM ne communiquait que des chiffres provisoires sur l'impact réel de la limitation à maximum 3 ans du droit aux allocations d'insertion (cohabitants) ou 3 ans au-delà de l'âge de 30 ans (pour les chefs de famille et les isolés). Ce changement réglementaire a été introduit fin 2011 mais n'a produit ses effets qu'à partir du 1er janvier 2015.

Pour les mois situés dans le passé, l'ONEM publie désormais des chiffres recalculés. En effet, pour le passé, nous pouvons prendre en compte des arriérés de paiements qui nous permettent d'affiner le flux sortant. Pour la période de janvier à novembre 2015 inclus, on compte 28.407 personnes qui sont sorties du fait qu'elles ne pouvaient plus bénéficier d'allocations d'insertion.

Selon les chiffres provisoires (qui peuvent donc encore évoluer en fonction d'arriérés de paiements et des délais réglementaires de communication d'événements particuliers susceptibles d'avoir une influence sur le droit à ces allocations), nous recensons 748 chômeurs pour lesquels le droit aux allocations d'insertion a expiré.

Ces chiffres reposent sur le nombre de personnes qui bénéficiaient encore d'allocations d'insertion en novembre 2015 mais plus en décembre 2015 et pour lesquelles le droit aux allocations d'insertion a expiré entre le 2 novembre et le 31 décembre 2015 inclus.

Toutefois, une part de la sortie du chômage n'est pas due à la date d'expiration du droit aux allocations d'insertion mais à d'autres raisons telles qu'en particulier la sortie du chômage vers du travail.

Enfin, nous pouvons rappeler que la mesure réglementaire précitée est structurelle et qu'elle entraînera chaque mois des révisions de la date d'expiration du droit. Du fait d'une réglementation complexe, qui prend en compte de multiples situations qui engendrent une prolongation, une extension du droit ou de nouveaux droits, il est difficile de donner des chiffres fiables pour l'avenir.

Le chômage complet diminue le plus chez les femmes (- 24.713 unités ou - 12,8 %). Le chômage complet masculin, quant à lui, baisse également sur une base annuelle mais dans une moindre mesure (- 22.847 unités ou - 9,8 %).

Le chômage complet des jeunes (moins de 25 ans) diminue de 19,9 % (- 9.332 unités). Le chômage des 25 à 49 ans diminue aussi : - 13,3 % (- 33.282 unités). Il baisse également dans la classe d'âge des 50 à 59

ans (6,2% ou - 7.473 unités). Par contre, le nombre de chômeurs de 60 à 65 ans augmente (+ 29,4 % ou +2.527 unités). Cette augmentation s'explique en grande partie par le relèvement de 58 à 60 ans, en 2013, de la limite d'âge pour l'obtention d'une dispense d'inscription comme demandeur d'emploi et, dans une moindre mesure, par les nouvelles restrictions qui ont été apportées à la possibilité de demander cette dispense depuis le 1er janvier 2015.

En décembre 2015, le nombre de chômeurs complets sur une base annuelle a diminué de 14,9 % en Région wallonne (- 27.803 unités), de 14,9 % en Région de Bruxelles-Capitale (- 11.239 unités) et de 5,2 % en Région flamande (- 8.518 unités). En décembre 2015, on dénombrait en Région flamande, 154.203 chômeurs complets, en Région wallonne, 159 213 et en Région de Bruxelles-Capitale, 64.414.

À un an d'intervalle, le chômage complet de courte durée (< 1 an) diminue de 15.292 unités (- 10,5 %), celui dont la durée est comprise entre 1 et moins de 2 ans diminue également: - 12.961 unités (- 16,3 %). Le chômage de très longue durée (2 ans et plus) baisse de 19.307 unités (- 9,6 %).

En décembre 2015, on dénombre 34,5 % de chômeurs complets indemnisés demandeurs d'emploi au chômage depuis moins d'un an, 17,6 % au chômage entre 1 et moins de 2 ans et 47,9 % au chômage depuis 2 ans et plus.

En décembre 2015, le chômage temporaire diminue de 4.144 unités sur base annuelle, soit 4,0 %. Cette baisse est en grande partie à attribuer à la diminution du chômage temporaire pour raisons économiques. Le nombre de travailleurs en chômage temporaire s'élève à 100.189 unités en décembre 2015. En moyenne sur les trois derniers mois, on observe en décembre 2015 une diminution de 2,6 % sur base annuelle.

Plus de chiffres disponibles sur le [site de l'Office National de l'Emploi](#).

Office National de l'Emploi (ONEM)  
Boulevard de l'Empereur 7-9  
1000 Bruxelles  
Belgique  
<http://www.onem.be>

Communicatiedienst RVA Service  
Communication ONEM  
02 515 42 81 (NL)  
02 515 42 82 (FR)  
[dircom@rva.be](mailto:dircom@rva.be)